

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/03/2025 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés :

Date de la convocation : 20/03/2025 Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mars 2025 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - P COLMACHE - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC – S TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :**Etaient Excusés** :

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

6 - Vote du compte administratif 2024 du Parc de Loisirs

Hélène RIGOLLIER, adjointe, chargée des finances présente le compte administratif 2024 du budget Parc de Loisirs, il s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	70 255.34	34 834.81
DEPENSES	4 040.08	70 315.01
TOTAL	66 215.26	-35 480.20

Hors de la présence du Maire, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2024 du Parc de loisirs

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26/03/2025

Yves COLOMB, Maire,

Nadine ANGENIEUX, Secrétaire,

